



## Vente d'un bien en héritage ; secondaire ou principal ?

Par **jgt**, le **26/08/2011** à **20:12**

Nous venons d'hériter d'une maison qui était [s]la résidence principale [/s] de mon oncle, maison achetée il y a de nombreuses années.

La succession , très récente est en cours .L'acte de transfert de propriété n'a pas encore été fait et donc le bien n'est pas encore en vente.

Lorsque nous deviendrons officiellement propriétaires d'ici quelques mois, nous allons vendre pour ne pas rester dans l'indivision mais ce bien ,de fait , sera une [s]résidence secondaire [/s]pour chacun des héritiers.

Allons-nous tomber sous le coup de la nouvelle loi sur les plus values [s]résidences secondaires[/s]

Dans l'affirmative, comment sera calculée cette plus value ? ( prix de vente moins prix estimé dans la succession ? ou prix de vente moins prix payé par mon oncle + inflation )?